

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2025 à 20h00
Séance n° 7/2025

Présents : ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, BAJARD Marie-Noelle, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, FRISOT Carole, MATICHARD Franck, AUGIER Romain, BACHELET Carole, GALEWICZ Anne

Excusés : MARQUET François donne pouvoir à ARANEO Christine, BOURLIERE Claudine donne pouvoir à BAJARD Marie-Noelle, CORRE Laurent

Secrétaire de séance : Carole FRISOT

Date de la convocation : 01/09/2025

ORDRE DU JOUR :

- **INTERCOMMUNALITÉ**
 - Ordures ménagères : tri hors foyer

- **ECOLE, SPORT, LOISIRS**
 - Travaux sol de la maternelle et salle de repos
 - Remplacement des ordinateurs des élèves
 - Achat de matériel pour le restaurant scolaire
 - Rentrée scolaire
 - Activités périscolaires

- **VOIRIE**
 - Programme voirie 2025 – programme 2026
 - Travaux réseaux ancienne RN7
 - Etude aménagement de bourg
 - Cimetière : pose de la signalétique

- **BATIMENTS**
 - Salle des fêtes : commission de sécurité, mobilier, clôture
 - Travaux divers

- **URBANISME**
 - DIA parcelle AB630, parcelle B763

- **FINANCES**
 - Taxe sur les droits de mutation

- **PERSONNEL**
 - Protection sociale complémentaire : risque santé

- **QUESTIONS DIVERSES**
 - Distributeur de billets : présentation d'une proposition

Le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité.

Mme le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour : CCAS encaissement de la participation du repas des invités.

INTERCOMMUNALITÉ

1. **Ordures ménagères : tri hors foyer**

Mme le Maire rappelle l'obligation de trier tous les déchets de la voie publique. Il convient donc d'installer des poubelles doubles permettant de collecter les ordures ménagères et les emballages.

Roannais Agglomération participe à un appel à projet avec Citéo, 25 communes de l'agglomération s'y sont associées.

Il convient d'estimer les besoins de la commune.

Où allons-nous installer des corbeilles double flux sur le centre bourg de la commune ?

2 au stade

1 aire de camping-car

1 sur la place Guillermier

2. **Autoconsommation collective d'électricité**

Mme le Maire informe les élus que Roannais Agglomération installe une Centrale photovoltaïque sur l'ancienne mine de Crozet. L'électricité produite est proposée à l'achat aux communes limitrophes. Le coût d'achat serait inférieur de 30%. La production serait de 540 Mwh.

Cette production n'étant pas suffisamment importante pour couvrir les besoins, la commune continuera de se fournir via le groupement d'achat d'électricité du SIEL.

Le conseil municipal donne pour l'instant son accord de principe.

ECOLE, SPORT, LOISIRS

3. **Travaux sol de la maternelle et salle de repos**

Comme convenu le sol a été remplacé juste avant la rentrée par Activ Deco Reno pour le montant de 5201.16 € HT.

4. **Remplacement des ordinateurs des élèves**

Délibération 7/2025-1 : acquisition ordinateur élèves

Mme Déplace donne lecture du devis de RBI pour 6 ordinateurs : 3968.72 € HT (517€ / ordi + extension de garantie de 5 ans 69€ + antivirus RBI + livraison installation 390 €).

Le conseil accepte à l'unanimité

5. **Achat de matériel pour le restaurant scolaire**

Mme Déplace annonce l'acquisition d'un robot de cuisine pour le montant de 299 € TTC.

6. **Rentrée scolaire**

Mme Déplace annonce que les 3 classes comptent 72 élèves.

Mme Camille VADON est la nouvelle directrice.

Beaucoup d'enfants sont inscrits à la garderie (environ 40) et à l'aide aux devoirs (environ 20 élèves).

7. **Activités périscolaires**

L'AJS demande si on souhaite renouveler les 3 cycles d'intervention qui ont lieu durant la pause méridienne : les élus acceptent

8. **Participation financière repas des aînés**

Délibération 7/2025-2 : facturation des repas des invités au repas des aînés

Mme Déplace annonce qu'il y a environ 140 inscrits au repas qui se déroulera le 4 octobre.

Celui-ci sera préparé par boucherie Gonnachon et animé par Tempo musette.

Les convives ont la possibilité de venir accompagnés de leurs invités, le repas est alors facturé 30 € par invité.

Le conseil municipal accepte la facturation de 30 € par repas par invité.

VOIRIE

9. Programme voirie 2025 – programme 2026

L'entreprise Pontille interviendra pour la réalisation des travaux la dernière semaine de septembre et la première semaine d'octobre.

M. Jeneste prendra contact avec les communes de St Bonnet des Quarts et St Pierre Laval pour la réfection d'un chemin commun aux 3 collectivités.

10. Travaux réseaux ancienne RN7

Les travaux avancent normalement.

Mme le Maire précise qu'il est nécessaire de remplacer 2 poteaux incendie qui se trouvent dans le chantier. Ils ne sont plus adaptés au diamètre de la canalisation et il apparaît judicieux de les remplacer : Les poteaux proposés par l'entreprise LMTP sont de type saphir, non choc : 2500 € le poteau, travaux compris.

11. Etude aménagement de bourg

Les flyers invitant la population à répondre à un questionnaire ont été distribués par la poste. Les réponses sont attendues pour le 28 septembre.

Le bilan des questionnaires sera établi lors de la réunion du 13 octobre à 19 h par le cabinet Réalités.

Mme le Maire confirme l'attribution de la subvention Leader pour le montant 7286.40 €.

12. Cimetière : pose de la signalétique

Mme Bajard informe les élus que des panneaux de signalisation seront installés aux extrémités des allées du cimetière afin de faciliter le repérage dans le cimetière.

Le devis proposé par l'Atelier Signalétique du Bourbonnais a été accepté pour le montant de 1535 € HT (découpe, gravure, fourniture poteaux, pose). Les travaux seront réalisés avant la Toussaint.

Il réalisera aussi un plan du cimetière imprimé sur Dibond d'après les photos prises par Drone multi persion.

13. Etang des plaines

M. Jeneste informe les élus que M. Jacquet interviendra pour le curage de l'étang courant septembre.

BATIMENTS

14. Salle des fêtes : commission de sécurité, mobilier, clôture

La commission de sécurité passe le jeudi 11 septembre à 9h.

Mme le Maire rappelle que des impacts ont été constatés sur 9 tables : le SAV refuse la prise en charge car il estime qu'il s'agit d'une mauvaise manipulation. Toutefois, une table défectueuse et gondolée sera remplacée dans le cadre du SAV.

L'entreprise Fernandez façade est intervenue pour la reprise de la façade de l'annexe, en peinture.

M. Dumas précise que suite à la construction de l'annexe il convient de clôturer :

Devis de Easy Paysage : 15 mètres linéaires de clôture rigide : 1370.40 € HT

Le conseil accepte à l'unanimité

15. Travaux divers

M. Dumas annonce que l'appartement de la Résidence est loué depuis le 1er septembre.

L'entreprise Fessy a réalisé l'encadrement de la porte du local du sou des écoles. L'entreprise Laurand interviendra lundi pour le remplacement de la porte.

Sol du gîte : pas de retour de l'entreprise ADR

Appartement ancienne école : l'entreprise Gaillard n'est pas encore intervenue.

URBANISME

16. DIA parcelles : AB630 et B763

Le conseil ne souhaite pas appliquer son droit de préemption pour ces parcelles.

17. Taxe sur les droits de mutation

Mme le Maire donne lecture des différents encaissements de la période :

- Fonds départemental de péréquation des droits de mutation encaissés en 2024 : 39 354.61 €
- Dotation de compensation au titre des exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties pour 2025 : 1 052 €
- Dotation de compensation au titre des exonérations de taxe foncière sur le non bâti pour 2025 : 5 464 €
- Allocations compensatrices de TFPB et de CFE des « locaux industriels » 2025 : 14 514 €

PERSONNEL

18. Protection sociale complémentaire : risque santé

L'obligation d'instaurer une protection sociale complémentaire, risque santé, s'imposera à compter du 1/01/2026.

Il conviendra de déterminer le montant de la participation de la collectivité d'un minimum de 15€ par agent.

QUESTIONS DIVERSES

19. Distributeur de billets : présentation d'une proposition

Mme le Maire annonce essayer de trouver des solutions pour palier à la fermeture du guichet et du distributeur de billets du Crédit Agricole.

Un point retrait est mis en place par le Crédit Agricole au bureau de tabac. Il n'est accessible qu'aux clients du Crédit Agricole Loire Haute Loire dans la limite de 100€ par retrait.

Par ailleurs, un camion banque viendra 2 demi-journées par semaines : mercredi après-midi et jeudi après-midi. Le conseiller présent répondra aux sollicitations des clients mais ne détiendra pas de liquidités.

Afin de satisfaire un maximum de clients le conseiller va essayer d'être présent un samedi matin tous les 15 jours.

Il sera présent dès la semaine prochaine.

Distributeur Automatique de Billets :

La collectivité a pris contact avec la société LOOMIS qui pourrait installer un DAB à charge de la commune. De nombreuses conditions doivent être réunies pour installer un DAB dont un local sécurisé.

Les élus ont donc pris rendez-vous avec le crédit agricole afin de savoir s'il serait possible de disposer de leurs installations et à quelles conditions.

La société Loomis propose la mise en place de DAB à la location, au tarif fixe de 880 € par mois ou tarif dégressif selon le nombre de retrait par mois :

- 950 € si le nombre de retrait est inférieur à 1500
 - 625 € si le nombre de retrait est compris entre 1501 et 3000
- Le nombre de retrait enregistré par an par le Crédit Agricole était de 18000.
Le contrat proposé est de 5 ans.

M. Dumas annonce donc que le coût global pour la collectivité serait de 1000 à 1200€ /mois hors assurance et hors vandalisme.

Mme le Maire précise que la réflexion d'installer un DAB à gestion communale est également engagée par les communes de Régnay et de Belmont de la Loire.

Un tour de table s'organise afin de connaître la position des élus sur ce sujet :

Mme le Maire annonce être plutôt mitigée,

M. Dumas explique qu'il s'agirait d'apporter un réel soutien aux commerçants, aux associations et au tissu économique dans sa globalité. La commune a toujours œuvré en ce sens il serait donc dommage de s'arrêter maintenant, d'autant plus que les finances le permettent aisément.

Mme Déplace, bien que totalement d'accord pour le soutien à la population regrette que la collectivité se substitue à la banque.

Mme Bachelet est plutôt sur la retenue

Mme Frisot est totalement favorable à l'installation d'un tel équipement en soutien aux commerçants et à la population de St Martin et des alentours qui utilisait ce service.

Mme Galewick adhère totalement aux arguments de M. Dumas.

Messieurs Augier, Matichard et Aunos sont également favorables.

M Dufour était opposée à la fermeture de l'agence et le fait savoir depuis le départ, il annonce donc être tout à fait favorable à l'installation communale d'un DAB.

Mme Bajard a entamé des démarches tout au long de l'été en ce sens, elle est donc totalement favorable.

M. Marquet n'est pas présent. Il a néanmoins laissé son point de vue sur le sujet. Il n'est pas favorable à la mise en place de ce service avec précipitation. Il souhaite laisser la décision aux élus du prochain mandat.

Mme le Maire procède à une mise au vote pour la poursuite ou non de la réflexion :

- 10 élus sont favorables
- 4 élus s'abstiennent

Le conseil municipal étant majoritairement favorable à la gestion communale d'un distributeur, la réflexion sera poursuivie.

20. Vidéos du village prises par un drone

Les vidéos destinées à promouvoir le village sur le site internet de la commune ont été diffusées. Elles seront intégrées au site internet prochainement.

Séance levée à 21h50

Le Secrétaire de séance



Le Maire



Mis en ligne sur le site le :

01 OCT. 2025